



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Certificats d'investissement

Question écrite n° 7688

#### Texte de la question

M Jean Charbonnel appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les certificats d'investissement. Les mouvements boursiers de ces dernières semaines ont révélé une disparité injustifiée dans le traitement des certificats d'investissement par rapport aux certificats de droit de vote ; les offres publiques d'achat, quant à elles, ont aussi tendance à favoriser très largement les actions par rapport aux certificats d'investissement, alors même que ceux-ci constituent une grande part du capital des entreprises cotées en bourse. Cette disqualification financière du certificat d'investissement est d'autant plus alarmante qu'elle concerne le plus souvent des petits porteurs. Il lui demande donc si, cinq années après leur création, l'heure est venue de faire un bilan de cette situation et d'envisager une réforme afin de pallier les inégalités de traitement constatées.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire souligne la disparité des évolutions existant entre les certificats d'investissement, les certificats de droit de vote et les actions. En effet, les évolutions récentes du marché ont montré que, dans l'ensemble, les cours des certificats de droit de vote connaissaient des progressions importantes alors que ceux des certificats d'investissement avaient plutôt tendance à baisser. Cependant cette situation résulte des objectifs différents de ces instruments. La plupart des sociétés qui ont émis des certificats d'investissement souhaitaient que l'augmentation de capital ainsi réalisée n'aboutisse pas à faire perdre le contrôle des actionnaires majoritaires. Ces derniers, détenteurs des certificats de droit de vote, n'entendent pas les céder. Le marché des certificats de vote est donc plus étroit que celui des certificats d'investissement. Par ailleurs, le prix actuel des certificats de vote correspond à celui que le marché est prêt à offrir pour l'achat des droits de vote. À l'heure de la concurrence européenne et de l'ouverture des marchés, il semble cohérent que le droit de vote, expression plénière de la liberté de l'actionnaire, soit activement recherché. La hiérarchie constatée sur le marché entre les actions, les certificats de droit de vote et les certificats d'investissement ne fait donc que refléter l'intérêt respectif que portent les épargnants à ces divers instruments.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Charbonnel Jean](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7688

**Rubrique :** Marchés financiers

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 janvier 1989, page 14